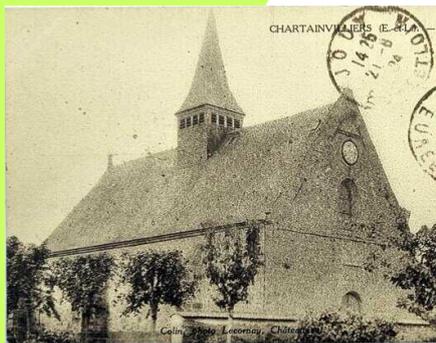


L'ÉGLISE DE CHARTAINVILLIERS de 1518 au Concordat de 1801



On a longtemps pensé et écrit que la construction de l'église de Chartainvilliers remontait au X^{IV}e siècle, « après que le chapitre de Saint-Piat (établi près de la cathédrale de Chartres), fut devenu seigneur du petit village de Chartainvilliers en 1360. » [Bulletin SAEL n°32 1er Trim. 1992]

Pourtant, des documents consultés aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, et plus particulièrement dans le fond Noailles, attestent d'un passé plus récent.

Possession des seigneurs de Gallardon, durant le haut moyen-âge, le territoire de l'actuelle commune de Chartainvilliers, notamment à la faveur des Croisades (1095-1396), devient du XI^e au XIV^e siècle, pour l'essentiel par dons ou par acquisitions, possession de nombreuses institutions religieuses.

Pour ne citer que quelques exemples : Au XII^e siècle, c'est Milo (ou Milon), un diacre et archidiacre de la Vierge Marie qui acquiert et fait don à l'Église [Cathédrale de Chartres] d'une ferme appelée « Carnotivillare » [Obituaires de la province de Sens – tome II – Diocèse de Chartres – 1906 - Gallica-BNF]

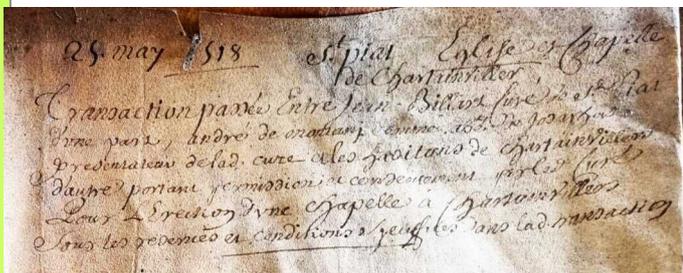
Durant ce même siècle, Louis VI confirme, en faveur de l'abbaye de Coulombs la moitié de Chartainvilliers, que leur a donné Hugues seigneur de Gallardon [Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat par l'abbé Ch. Métais – Tome 1 - SAEL 1914]

Le samedi 4 mai 1219, une condamnation est prononcée contre Garin Chauvesouris sommé de rendre à l'abbaye Notre-Dame de Josaphat les gélines ["volailles"] qu'il avait perçues sans droit sur la dîme qu'elle percevait sur ses possessions de Chartainvilliers. [Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat. Tome 2 / par M. l'abbé Métais 1911/1912 Gallica-BNF]

L'année du Traité de Brétigny, 1360, le chapitre de la cathédrale étend ses droits seigneuriaux à « Carnotente villare ». Il acquiert d'Henri de SAINT-YON tout ce qu'il possède à Jouy et Chartainvilliers. Les chanoines de Notre-Dame de CHARTRES en dotent le chapitre de la chapelle SAINT-PIAT, récemment établi dans une dépendance de la cathédrale.

Ces différentes transactions conduisent les habitants du village de Chartainvilliers à être rattachés pour une part à l'église de Saint-Piat dépendant de l'Abbaye de Josaphat depuis 1124, et pour une autre à la prébende et à l'église de Bouglainval, relevant du chapitre de la Cathédrale de Chartres.

Les troubles du moyen-âge, puis de la guerre de Cent Ans (1337-1453) passés, la prospérité revenant, les paroisses embellissent leurs églises ... Les nobles et bourgeois se font construire de belles maisons et pensent à leur repos éternel. À Chartainvilliers germe l'idée d'édifier un bâtiment religieux.



25 may 1518, consentement à l'érection d'une chapelle à Chartainvilliers

Trois ans après le sacre de François 1^{er}, en l'année 1518, alors que l'église de Saint-Piat est ruinée par les différents conflits qui ont marqué le XV^e siècle (elle sera reconstruite autour de 1535/1542), les habitants de Chartainvilliers peuvent aller au marché de cette paroisse, et les enfants des plus fortunés fréquenter une des deux classes, dirigées par des prêtres, qui s'y trouvent.

Par une transaction passée le 25 may 1518, entre Jean Billard, curé de Saint-Piat d'une part, André de Montain, comme abbé de Josaphat,

présentateur de la dite cure et les habitants de Chartainvilliers d'autre part, il est donné consentement, par les curés, pour l'érection d'une chapelle à Chartainvilliers, sous conditions, signifiées dans la dite transaction, notamment d'aller faire ses Pâques à l'église de Saint-Piat. [ADales28, 60 J NC-136_Archives Noailles]

Sans doute en conflit avec leur suzerain, les seigneurs de Chartainvilliers « cherchèrent une pièce de terre qui ne fut point dans la féodalité ou mouvance des seigneurs de St-Piat [Famille de Crouy depuis 1452 et jusqu'en 1531], dont les seigneurs de Chartainvilliers étaient vassaux et dont ils recevaient leur Justice et leur Seigneurie. C'est la raison pour laquelle ils choisirent [un] minot de terre sur un fief du Chapitre pour bâtir cette chapelle et l'enclos de son cimetière, sans faire réflexion que le Chapitre y avait la Justice ... Ils obtinrent la permission de Monseigneur l'Évêque de Chartres d'édifier cette chapelle dans le village de Chartainvilliers qui est de la paroisse de Saint-Piat, à l'exception de quelques maisons qui sont de la paroisse de Bouglainval ». [AD28 E 1411]

La chapelle est bâtie dans les mois qui suivent par la dévotion et pour la plus grande commodité du seigneur et des autres habitants du dit chartainvilliers. [ADales28, 60 J NC-136]

Le fait que cette chapelle ait pour patron Saint-Jean-Baptiste, n'est peut-être pas étranger au fait qu'une chapelle de la cathédrale de Chartres, dédiée au même saint, détenait des droits sur de nombreuses terres de Chartainvilliers, peut-être même celle ayant servi d'assise au bâtiment ? [AD28 G622]

Puis, les seigneurs de Chartainvilliers ont donné à cens ce minot de terre à la fabrique où œuvre ladite chapelle, moyennant 12 deniers par an, et s'en sont réservé la foy.

18 juin 1557 : la Chapelle de Chartainvilliers élevée succursale de Saint-Piat

Par sentence du 18 juin 1557, donnée par l'official de Chartres à la sollicitation du seigneur et habitants du dit Chartainvilliers, cette chapelle est élevée en succursale de l'église de Saint-Piat. [ADales28, 60 J NC-136 et 163]

Devenue annexe de la paroisse de Saint-Piat, la chapelle est desservie par un prêtre, maior Vicaire du curé de Saint-Piat, lequel curé y va faire les fonctions curiales le jour de Saint-Jean patron de la chapelle ... [mais,] les habitants de Chartainvilliers sont obligés d'aller faire leurs Pâques à St-Piat ou à Bouglainval... ». [AD28 E1411]

Il est certain que depuis la fondation et l'établissement de cette chapelle ou église succursale, les seigneurs de Chartainvilliers y ont eu tous les honneurs dus aux fondateurs et seigneurs haut-justiciers, un banc dans le chœur, leur sépulture, une litre ou ceinture funèbre, audedans et au dehors de l'église, donner le nom aux cloches, leurs armes à la vitre principale, et tous actes d'assemblée des habitants. [ADales28, 60 J NC-136_Archives Noailles]

Un environnement religieux tumultueux (Guerre de religion 1562-1598)

La construction de cette chapelle-église à Chartainvilliers, avec un clocher recouvert d'ardoises alors que le reste du bâtiment est couvert de tuiles, se fait dans un environnement religieux qui va vite devenir tumultueux. Dès la première moitié du XVI^e siècle s'affirme en Beauce la présence de nombreux foyers protestants, dont les seigneurs de Bouglainval et de Jouy. Plus tard, à la Révocation (octobre 1685), on voit parmi les fugitifs en Hollande un marquis du Perray, qui était seigneur de Chartainvilliers.

En avril 1563, la foi de l'Évêque de Chartres lui-même, Charles

Guillard, est si suspecte que le pape, Pie IV, l'inclut dans une liste de prélats français qu'il considère comme hérétiques.

1575, Chartainvilliers, paroisse « fiscale » de la Généralité d'Orléans, brûle

Malgré les procès intentés par le curé de Saint-Piat et le seigneur du même lieu, en mai 1575, Chartainvilliers figure comme l'une des 218 paroisses qui composent l'Élection de Chartres incluse dans la Généralité d'Orléans. [Traité sur les tailles, par M. AUGER, Avocat du Roi en l'Élection de Paris - Tome Premier - Chez Barrois l'aîné, Libraire - 1788]

Cette existence implique que les habitants peuvent se réunir, le plus souvent après l'office du dimanche, « au son de la cloche » pour délibérer sur les impositions et leur répartition entre les foyers de la paroisse, et autres sujets d'intérêt commun.

Le 1^{er} octobre de cette même année 1575, à environ trois heures après midi, le feu prend à Chartainvilliers, et brûle bien cinquante logis pour le moins, à raison du grand vent qui s'est levé.

C'est à 1589 que remonte le plus ancien acte de baptême connu, à ce jour, de l'église de Chartainvilliers. En cette année, le desservant est DELAVAL Médard, Dominicain, célèbre prédicateur, qui y officiera jusqu'en 1598 ou il décédera à son couvent de Chartres.

Alors que le 25 février 1594, se déroule, à Chartres, le Sacre du roi Henri IV, le 19 août 1594, les religieux de l'abbaye de Josaphat se partagent les fermes qu'ils détiennent à Chartainvilliers. La Grande Métairie de Chartainvilliers est attribuée à Philippe Desportes (Abbé de Josaphat) et la petite aux religieux. [ADales28 H1995]

En 1631, Chartainvilliers figure sur une carte de « La Perche Compté ». Cette mention n'est pas anodine car le Perche est un haut lieu de présence protestante dans le département. Cela peut conforter l'existence « à Chartainvilliers d'une Église de fief réformée dans le « château » [comprendre métairie ?] du marquis de Péray ».

Cette bâtisse et cette Église réformée pouvaient se situer aux lieux-dits « Château de Seneville » et « Le Prieuré ».

En cette même année 1631, le 13 août, un certain Cheron BOUCHER, marchand à Orléans, fait aveu (déclaration) de la Mairie de Chartainvilliers, paroisse de Bouglainval, à l'Abbaye de Coulombs. [ADales28 H 4775]

Mars 1648 : 20 maisons de plus pour la paroisse de Chartainvilliers

Alors qu'il est venu, avec sa mère, prié à la cathédrale de Chartres, en mars 1648, le jeune Louis XIV, qui n'a que neuf ans, signe une lettre patente portant désunion de la paroisse de Bouglainval de 20 maisons et masures sises à Chartainvilliers, pour union à cette dernière paroisse. [ADales28 60 J NC-165]

Au printemps 1653, une visite pastorale du 26 mai ordonne « que le sieur Bené rende compte de l'argent qu'il a entre les mains pour avoir travaillé à l'horloge et aux cloches » de l'église du village. Par ailleurs, Jean de Ligny III (1616-1682), dont la famille a acheté la seigneurie de Chartainvilliers en 1600 (et/ou 1618), seigneur de Grogneul et de Chartainvilliers, fait don, avec sa femme, Élisabeth Boyer, à la Charité des pauvres de Saint-Piat, d'une rente hypothéquée sur « 7 muirs de terres labourables » qu'ils ont acquis sur le terroir de Chartainvilliers.

Durant l'été 1654, le curé accepte de procéder au baptême de Vincent Beausergent, issu d'une naissance adultérine entre un cabaretier de Nogent-le-Roy et l'une de ses servantes. Cet enfant connaîtra une notoriété certaine, en devenant Trésorier général des Gardes françaises et Conseiller Secrétaire du Roi, avant d'affronter l'un des plus retentissants procès pour bigamie de la fin du XVII^e siècle. [voir 2023_05_1654 -1701 BEAUSERGENT Vincent enfant adultère Mari bigame_HISTOIRE 2023-02]

L'existence de l'église de Chartainvilliers ne va pas sans difficulté. Des rivalités surgissent avec ses voisins de Saint-Piat et Bouglainval. En 1656, on dénombre, sur 250 paroissiens, 150 non pascalisants à Chartainvilliers, non du fait d'une adhésion à « la Religion Prétendument Réformée » plus marquée qu'ailleurs, mais parce qu'ils refusent un jugement les obligeant à aller communier à St-Piat, dont l'église de Chartainvilliers est une annexe.

D'ailleurs, ils seront 300 communicants à être présents dans l'église l'année suivante.

Fortes des donations reçues, un bail est passé, en 1656, par la Fabrique avec Jacques Daument pour 23 setiers de terre. [Sael-Cté sauvegarde des

Terrasses]

Lors de la visite pastorale du 13 octobre 1665, « Ayant reconnu qu'une pierre des morts est fort incommode à ladite église [de Chartainvilliers], avec tout ce qui l'accompagne, nous avons ordonné qu'elle sera ostée ». Ce retrait facilitera la cérémonie du baptême du fils du menuisier du moulin à eau de Chartainvilliers qui s'y déroulera le 16 novembre 1670.

L'église de Chartainvilliers est toutefois démunie. Lors des visites pastorales, il est relevé : « On fera venir un menuisier pour voir lambrisser le chœur de l'église... on fera faire la cloison du chœur, une sacristie et un confessionnal » (1672) ; « On achètera un crucifix pour le maître-autel » (1683).

Ces demandes ont-elles toutes été suivies d'effet ? On peut en douter, puisqu'en 1674, il est mentionné que « Les Gagers disent que le grand archidiacre avait promis, au cours de sa visite, deux Louis d'or pour aider à faire le lambris du chœur. »

1674, est l'année où Françoise d'Aubigné fait l'acquisition du Marquisat de Maintenon. En juillet 1687, Louis XIV, qu'elle a épousé secrètement en octobre 1683, lui achète, les seigneuries de Grogneul et Chartainvilliers.

Réunis au son de la cloche dans leur église, les paroissiens de Chartainvilliers sont informés que, par lettres patentes du Roi, les terres acquises de la Princesse de Furstenberg ne font qu'un seul « corps » avec la Seigneurie de Maintenon qui a été érigée en Marquisat-pairie pour relever de la couronne royale. [ADales28, 60 J NC-54]

9 octobre 1689 : un constat alarmant pour l'église

L'année suivante, le 9 octobre 1689, la visite pastorale de l'église de Chartainvilliers conduit à un constat alarmant : « Avons visité l'église tant en dedans qu'en dehors, que nous avons trouvé en très grand danger de tomber ; la muraille du côté droit en dehors est presque tombée, le pignon est également ruiné, une fenestre entière sans vitre, les deux grosses et principales pièces de bois pourries et creuses en dedans ». [Visites pastorales (1628-1724) - Mémoire SAEL n°21. 1961]

L'usage de ce bâtiment a-t-il été réduit durant la période du chantier de construction du canal Louis XIV ? Il convient de se rappeler que les travaux se sont déroulés, à Chartainvilliers, entre 1686 et 1688 avec la mobilisation d'une nombreuse main-d'œuvre (17 à 30 000 personnes selon les sources) essentiellement venue de régiments à forte présence protestante pour les amener à se convertir !

A-t-il été victime des conflits religieux ? Aucun document, à ce jour, pour établir la réalité de tels faits. D'autant que durant cette même époque d'activité autour de l'édification des Terrasses, les documents paroissiaux enregistrent, entre août 1686 et août 1688, plus de 150 décès de soldats, ou d'ouvriers, concourant à la réalisation de l'ouvrage, ainsi que 20 mariages de soldats et 51 naissances. [ADales28]

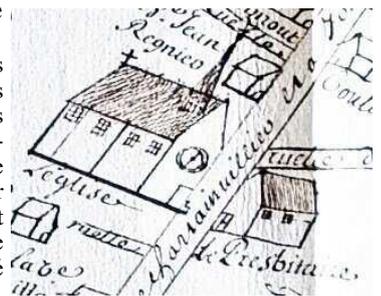
1691, réédification de l'Église par Mme de Maintenon

Madame de Maintenon ne fut pas plutôt Dame de Chartainvilliers que les habitants lui firent de très humbles présents pour le rétablissement de leur église, où le service divin ne s'y pouvait plus célébrer avec décence et sûreté. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir de sa piété ce rétablissement qui a été fait dans les fondements en 1691.

Madame de Maintenon ayant su que la plupart de ces habitants avaient une obstination de ne vouloir aller faire leurs pasques à Saint-Piat, et qu'il en était arrivé des accidents funestes. Elle prit la résolution de tenter la désunion du village de Chartainvilliers de la paroisse de Saint-Piat et de celle de Bouglainval. La paroisse de Chartainvilliers en étant déjà séparée quant à l'imposition des tailles et des assemblées paroissiales depuis 1575. Pour ériger en paroisse cette chapelle ou église succursale, elle en dote le curé, à ses propres dépens, d'un revenu. [AD28, 60 J NC]

Une certitude est qu'en 1691, la Marquise de Maintenon fait procéder à la réédification de l'église de Chartainvilliers, notamment par le emploi de pierres, dont certaines gravées d'un « F », qui auraient dû servir à la construction de l'aqueduc traversant ses terres.

C'est sans doute à cette occasion qu'a été ajoutée la sacristie de l'édifice.





La date de 1691 est gravée sur la clef de voûte de la porte de l'édifice religieux de Chartainvilliers, juste au-dessous des armes de Mme de Maintenon, dont la pierre taillée a été amenée, pour 10 livres, de Paris en août 1691.

La même année, elle fait nommer REBOURG Nicolas curé de Chartainvilliers. Il partira, en 1693, comme curé à la Sorbonne, avant de devenir en 1699

curé de La Madeleine de Brou (Ain).

Au total, au 30 novembre 1692, Mme de Maintenon aura, a minima, dépensé 4 577 livres pour la « réédification de l'église et presbytère de Chartainvilliers ». [ADales28, 60 J NC-136 Archives Noailles]

À l'occasion de ces travaux a-t-elle fait procéder à l'installation d'une cloche qui, à l'instar de celle mise en place dans la chapelle de Boigneville, l'année précédente, porte les mentions : « L'AN 1690, J'AY ÉTÉ FAITE PAR L'ORDRE DE TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DAME MADAME FRANÇOISE D'AUBIGNÉ MARQUISE DE MAINTENON, DAME DU PARC, PIERRES, TENEUSE, LE BOIS RICHEUX, SAINT-PIAT, GROGNEUL, CHANGÉ, CHARTAINVILLIERS, BOIGNEVILLE, YERMENONVILLE ET AUTRES LIEUX. — DENYS MOUSSET M. F. ».

Les documents consultés ne permettent de l'affirmer.

Le 15 mars 1693, c'est Jean HUNAUT, chapelain de Grogneul qui devient curé de Chartainvilliers. Il décède le 16 septembre 1694 à 35 ans. La même année 1694, le curé et deux desservants de Saint-Piat meurent également. La peste régnait-elle dans le secteur ?

17 décembre 1697 : Don d'une maison pour les curés de Chartainvilliers

A lors que le prix du pain est encadré à Maintenon (« onze sols pour un pain jaunet de neuf livres »), signe de la difficulté des temps, toujours soucieuse de la communauté catholique de Chartainvilliers, Mme de Maintenon

achète, le 17 décembre 1697, pour 180 livres, une maison avec cour, jardin et communauté d'une mare, pour en faire don au curé de Chartainvilliers [Broust Jean-Claude] et à ses successeurs.

De nombreux paroissiens procèdent également à des legs en faveur de la cure du village, comme : Mathurin Birot, laboureur, d'une mine de terre, champier des Carreaux ; Jeanne Guérin, veuve de Denis Dauvillier, laboureur, d'une aire, terroir de Jouy ; Catherine Billard, veuve de Mathieu Pépin, laboureur, de 45 perches de terre, champier des Carreaux ; Jacqueline Cheron, femme d'Antoine Fortin, laboureur, léguant un demi-arpen de terre, terroir de Bouglainval ; par Louis Guillery, laboureur, léguant 2 setiers de terre, champier de la Grosse-Borne.

Parfois, comme le 14 mars 1729, c'est un chanoine (Laurent LEBEAU) qui octroie à la cure une rente sur les vignes de Chartainvilliers. [ADales28]

Tous ces bienfaits n'empêchent pas des litiges de surgir. Qu'ils soient entre seigneurs, comme le procès commencé vers 1690 entre Mme de Maintenon et le Chapitre de la cathédrale de Chartres pour connaître celui qui doit exercer la Justice à Chartainvilliers, où entre les plus humbles comme, en 1701, le procès, à la requête de Jacques Broust, curé de Chartainvilliers, contre Jacques Pépin, pour injures à lui dites dans l'église.

Le 26 octobre 1731 est renouvelée une sentence, contre le curé de Saint-Piat, qui veut, périodiquement, obliger les habitants de CHARTAINVILLIERS à descendre à Saint-PIAT pour les actes principaux de la vie religieuse, au profit des habitants de Chartainvilliers, qui maintient ces derniers dans le droit de faire faire les fonctions curiales dans leur église. [ADales E2608]

Chartainvilliers, une cure à géométrie variable

Noël Mazurier, vigneron, et François Benoit, laboureur, sont élus, en décembre 1732, marguilliers de la fabrique de Chartainvilliers. Quelques semaines plus tard, à lieu l'Inhumation du Curé du village : « Le mercredi 11e mars 1733, a esté inhumé dans le cime-

tière de céans le corps de feu messire Hyacinthe Pacaut, âgé de 63 ans, ayant desservi cette annexe de Saint-Piat l'espace de 18 mois, avec beaucoup d'édification et de zèle. »

En l'année 1738, dans le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, l'église de Chartainvilliers est décrite, comme « chef-lieu d'une prêtre du Chapitre de Chartres ; annexe de Saint-Piat (Vic.) ; Archidiaconé : Grand diocèse ; Doyenné : Epéron ; Présentateur : Abbé de Josaphat ; Revenus : 900 livres ; Communians : 850. »

La zone « d'exercice » de l'église de Chartainvilliers continue à faire débat. Le 25 mai 1740, on relève un nouveau conflit avec le curé de Bouglainval au sujet de la « Croix Brisée ».

Ce dernier mentionne, dans son registre paroissial, que : « L'an 1740, le 25 may, a été bénie la croix Brisée sur le chemin de Maintenon, attendu que ladite croix est sur le territoire de la paroisse dudit Bouglainval et que pour cette raison il appartient de droit au curé de ladite paroisse de faire cette fonction, nonobstant les entreprises du desservant de Chartainvilliers, à ce sujet comme aussi au sujet du transport des corps des deffunts, dont le droit curial s'étend depuis les Onze-Ormes jusques à la Grande-Voûte, et du côté droit en allant à Maintenon depuis la croix Baron. Signé : P. Picard, curé de Bouglainval. » [ADales28 en ligne, GG3 Bouglainval]

Ironie de l'histoire, ou volonté de résoudre ces litiges de compétence ? Michel DELAPORTE, desservant de l'église de Chartainvilliers depuis 1733, ancien vicaire de St-Piat de 1730 à 1733, est nommé, en 1752, curé de Bouglainval où il décèdera à 53 ans.

D'autres litiges prospèrent également. En mai/juin 1740, une sentence déclare que, nonobstant tout appel, la Fabrique de Chartainvilliers [Conseil gérant les biens de la paroisse] entrera provisoirement en possession du legs à elle fait par Antoine Dauvillier, ou le procès contre Simon Tuffay pour *ratirage* (vol de terre fait au voisin, lors du labourage) lancé à la requête de Michel Delaporte, curé de Chartainvilliers.

Plus respectueux du repos dominical que de nos jours, une amende de 9 livres, applicables à la décoration de l'autel de l'église de Chartainvilliers, est prononcée contre Claude Mazurier, pour avoir fauché ses avoines le dimanche. À Maintenon, une amende de 3 livres est prononcée contre divers cabaretiers de cette commune, pour avoir donné à boire pendant l'office divin.

21 juin 1747 : Une procession contre la pluie

« ... les biens de la terre étant en perdition par la trop grande abondance des eaux, le tems ayant commencé à mollir et à se déranger le 26 may, ... le 21 [juin 1747], arrivèrent à l'abbaye [de Saint-Père à Chartres] ... différentes processions, dont, à midy, celle de **Chartainvilliers**, sous la conduite de leur curé [Michel DELAPORTE], à une heure, de Saint-Piat. ... »

« Le 20 [août], à six heures et demie du soir, il survint tout à coup un gros orage ... et ensuite une grele extrêmement grosse et même carré et sécante, qui coupa le raisin et fit un très grand dommage aux vignes... » [Journal de Jean Gueslin [Sous-prieur de l'Abbaye de Saint-Père] Souvenirs historiques Chartrains, 1746-1758 - 1862]

Réunis à l'église « au son de la cloche », les habitants de Chartainvilliers sont informés le 1er décembre 1754 des échanges de terre intervenus entre la famille de Noailles et le Chapitre de la Cathédrale de Chartres. Échanges qui mettent fin à un litige vieux de plus d'un demi-siècle. [ADales28, 60 J NC-1220] [voir 1687-1754 : Le chemin des Bornes]

Durant l'année 1767, il faut 14 heures pour que la diligence de Paris rallie l'auberge du Grand Monarque à Chartres, en passant par Maintenon.

Comme en chaque fin d'année, deux Marguilliers sont nommés le 27 décembre 1767 : Jacques Redreau, tisserand, et Claude Lamotte, maréchal. Ce dernier verra, dans la nuit du 15 au 16 novembre 1768, le feu consumer sa maison et sa forge, ainsi que la maison de Jacques Barret, vigneron.

Un an plus tard, le 1^{er} décembre 1769, entre cinq et six heures du soir, deux secousses de tremblement de terre sont ressenties à Chartres.

Le 8 juin 1783, le volcan islandais Laki entre en éruption. Bien que situé à l'extrême ouest du sillon tracé en Europe par le nuage de cendres, Chartres est, sévèrement touché : brouillards, lourdes précipitations neigeuses, épisodes de forte chaleur, tempêtes de grêle, vents violents, montées des eaux.

Ces phénomènes climatiques extrêmes, associés à l'empoisonnement des sols, grèvent lourdement les cultures comme en témoignent les bilans chiffrés des récoltes pour les années 1783 à 1789.

« Dans l'hiver 1784, le froid a commencé assés de bonne heure : les neiges ont commencé le dimanche quatrième fête de Noël ; ... Dans la Beausse, elle couvroit entièrement les charues qui étoient restées dans les champs ; les murs des villages n'étoient pas plus élevés que la neige. Au dire des anciens du temps, il y avoit environ 100 ans qu'on n'avoit vu tant de neiges. » [ADales28, GG Yermenonville]

À partir de juillet 1786, Pierre DUVAL, curé desservant de Chartainvilliers depuis 1778, peut procéder à une étrange lecture à la porte de l'église, au sortir des messes paroissiales.

« Informé que depuis quelques années des Laboureurs et Cultivateurs ont introduit dans le ressort des Baillages de Laon et de Chartres, l'usage de faucher les bleds au lieu de les scier ; que cette manière de récolter a été défendue par différents Arrêtés comme préjudiciable au Public et aux Cultivateurs eux-mêmes, parce que la faux agitant l'épi avec violence, en fait jaillir les grains qui sont en pleine maturité ; ...

Tout considéré,

La Cour, du Parlement de Paris fait défense à tous Propriétaires, Fermiers, Laboureurs et Cultivateurs demeurans dans l'étendue du ressort des Baillages de Laon et de Chartres, de faucher ou faire faucher leurs bleds, sous peine de 100 livres d'amende pour chacun des contrevens, et du double en cas de récidive ; ...

Lecture sera faite dudit Arrêté, chaque année au commencement de Juillet, à la porte des églises des paroisses, au sortir des messes paroissiales.

Fait au Parlement, le deux juillet mil sept cent quatre-vingt-six. » [Gallica-BNF]

Rappelons qu'au XVIII^e siècle, un faucheur à la faucille, tel que présenté au portail nord de la cathédrale de Chartres, ne peut couper que 15 à 16 ares, en moyenne, à la journée, soit un hectare par semaine...

Au printemps 1788 les mares ont été très difficiles à faire à cause de la pluies et que la terre a toujours été glette faute de gelée. Les mars faits le beau temps a pris et le sec a continué jusqu'au mois de juin.

1789, nationalisation des biens de l'Église

En 1789, on dénombre à Chartainvilliers 128 feux (environ 500 habitants). Réunis dans l'église, sans doute le 1er mars 1789 comme ceux de Mévoisins et Soulaire, « au son de la cloche », les habitants du village, élisent leurs représentants et rédigent leur cahier de doléances, où ils mentionnent par écrit leurs vœux et doléances.

Ce cahier, malheureusement disparu, est transmis, par deux vignerons (Jacques LHOMME et Louis MOREL), aux commissaires du bailliage de Chartres nommés pour la rédaction d'un seul cahier devant être remis aux députés des États Généraux.

Le 15 août 1789, le corps de maître Louis-François Journois, ancien curé de Chartainvilliers de 1768 à 1778, âgé d'environ 47 ans, est inhumé au cimetière de Jouy en présence de maître Jacques-Michel Journois, son frère, chanoine et grand-pénitencier de la cathédrale de Chartres, et de Miette, desservant de Chartainvilliers.

Le 26 août 1789, l'Assemblée Nationale constituante adopte le dernier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, dans laquelle il est affirmé : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Pour faire face à la situation dramatique des finances publiques, le 10 octobre 1789, Talleyrand, encore évêque d'Autun, en sa qualité de député du clergé, propose de nationaliser et de vendre les biens de l'Église pour renflouer les caisses de l'État. Le clergé dit-il, « n'est pas propriétaire à l'instar des autres propriétaires, puisque les biens dont il jouit et dont il ne peut disposer ont été donnés, non pour l'intérêt des personnes, mais pour le service des fonctions ».

Ces biens, constitués de propriétés agricoles et d'immeubles, sont très importants, de 5 à 10% du territoire. On les évalue à 3 milliards de livres (environ dix fois le montant du budget annuel du royaume). Ils résultent des innombrables dons et legs des fidèles au cours des siècles passés.

Cette confiscation satisfait ceux qui veulent affaiblir l'Église en la privant de sa puissance foncière, mais aussi le parti janséniste qui

voudrait la voir revenir à la pauvreté évangélique. [W]

Les biens de l'Église à Chartainvilliers

À Chartainvilliers, selon les documents disponibles aux archives départementales d'Eure-et-Loir [AD28 1QPV], il y a eu 17 lots de biens ecclésiastiques, dont 3 appartenant à l'abbaye de Josaphat et 6 à la cure de Chartainvilliers. Les ventes se sont déroulées entre le 20 décembre 1790 et le 27 août 1796 (10 Fructidor an IV). [voir, 1791-1799 : Les Biens Nationaux à Chartainvilliers]

Parmi les acheteurs, on trouve : 1 locataire de sa maison (Pierre GUERIN), 5 laboureurs, dont 3 de Chartainvilliers (Jean CARTIER, André et Pierre TOUTE), 2 Bourgeois de Chartres ou autres lieux, 3 vignerons, dont 1 de Chartainvilliers (DAUVILLIERS). Et puis, il y a, directement ou par prête-noms, le Maréchal Louis de Noailles qui acquiert, à lui seul, en trois ventes, 96,5 hectares pour 59 200 frs.

Le dernier bien religieux cédé à Chartainvilliers, pour 1 350 Frs. le 27 août 1796 à Pierre TOUTE laboureur, est le presbytère. Il se compose : « d'une cuisine, chambre et petit cabinet, couvert en thuille, une petite cour close, deux jardins, le tout enclos de murs et contenant environ 100 perches de terrain ».

Ce bien était-il encore, à cette date, occupé par SAGOT Zacharie nommé, le 21 septembre 1793, Curé de Chartainvilliers, annexe de la paroisse de St-Piat, par l'évêque constitutionnel Nicolas BONNET ? L'acte de vente ne le précise pas.

1790-1801 à Chartainvilliers

Venant de Bullou, le curé Jacques MIETTE, qui a été nommé desservant de Chartainvilliers en 1788, refuse de prêter le serment à la Constitution. Démis, il signe son dernier acte religieux officiel le 6 avril 1791. Mais on trouve sa signature, à côté de celle du curé « officiel » OLLIVIER, jusqu'à l'inhumation de Jean BUISSON le 30 août 1792. Il sera emprisonné à Chartres en 1793, puis à Rambouillet.

Entre-temps, suite à un décret du 27 juin 1792 qui déclare que le traitement des ecclésiastiques fait partie de la dette publique, il aura reçu une pension insaisissable de 400 livres.

Le prêtre constitutionnel Le LIEVRE procède, le 9 juillet 1791 au baptême de Pierre Mathurin TOUTE, futur Maire de Chartainvilliers. L'acte est signé « Le Lièvre, Curé constitutionnel de Chartainvilliers ». Il ne restera curé du village que du 3 mai au 14 octobre 1791. [ADales28 État-civil de Chartainvilliers 1789-1792 3^e 084/004]

Il sera remplacé, à compter du 3 novembre 1791, par Pierre-Nicolas OLLIVIER, prêtre sans serment durant toute la Révolution, qui est également curé de Saint-Piat.

Toutefois, selon le recensement de Floréal an IV (avril 1796), Étienne Blanquet, prêtre de 30 ans, « ayant fait la soumission aux Lois de la République » est présent à Chartainvilliers depuis 11 mois (mai/juin 1795). [ADales28, 1L 259]

TOUTE André est élu Maire de Chartainvilliers le 3 décembre 1792. Le 20 décembre 1792, avec les autres Officiers municipaux, ils prennent en charge la gestion de l'État civil de la commune, et récupèrent les registres paroissiaux tenus par les curés du village.

À partir du 13 juillet 1793 la municipalité de Chartainvilliers est autorisée à siéger au presbytère [AD28 Journal de Chartres du 01/06/1893], elle ne sera pas concernée par le décret du 23 juillet 1793 qui ne laisse qu'une cloche à disposition des églises des paroisses les autres devant être descendues et fondues.

Victime d'un incendie considérable tout récent, le 7 septembre 1793 Chartainvilliers est autorisé à ne pas obéir aux réquisitions de blés, et autres, destinées à approvisionner les marchés. [Journal de Chartres du 03/09/1893]

Le Concordat de 1801 donne une nouvelle organisation aux diocèses. Celui de Chartres est réuni à celui de Versailles jusqu'en 1821.

Il se compose de quatre archidiaconés divisés en vingt-quatre cantons. Chaque canton a une cure ; les curés des autres communes ont le titre de desservant. Un grand nombre de paroisses, trop peu considérable par leur population, ont été réunies à d'autres (comme Mévoisins à Saint-Piat). Celle de Chartainvilliers devient une des seize succursales de la cure de Maintenon...

À suivre...

